

CAHIER DE RECHERCHE

**LEXIQUE DE BASE POUR LA COMPRÉHENSION
DES ÉTATS FINANCIERS DES OBNL DU
SECTEUR COMMUNAUTAIRE OU CULTUREL
par Johanne Turbide**

*Groupe de recherche sur les organismes à but
non lucratif, communautaires ou culturels*

Cahier de recherche no 2012-01
ISSN 1710-1964

HEC MONTRÉAL

Groupe de recherche sur les
organismes à but non lucratif,
communautaires ou culturels

Copyright © 2012. École des Hautes Études Commerciales (HEC), Montréal.
Tous droits réservés pour tous pays. Toute traduction ou toute reproduction sous quelque forme que ce soit est interdite.

Les textes publiés dans la série des Cahiers de recherche du Groupe de recherche sur les organismes à but non lucratif communautaires ou culturels n'engagent que la responsabilité de leurs auteurs.

Service de l'enseignement des sciences comptables, HEC Montréal, 3000, chemin de la Côte-Sainte-Catherine, Montréal (Québec) Canada H3T 2A7.

Le langage comptable et financier
des organismes à but non lucratif

**LEXIQUE DE BASE POUR LA COMPRÉHENSION
DES ÉTATS FINANCIERS DES OBNL DU SECTEUR
COMMUNAUTAIRE OU CULTUREL**

Préparé par
Johanne Turbide, Ph.D., M.Sc., CPA, CA *
Professeure titulaire HEC Montréal

Révisé par Thierry G. Leduc,
Étudiant HEC-Montréal

Johanne.turbide@hec.ca

Octobre 2012

Table des matières

Objectif de l’outil	4
Notions de base	5
Section 2 - Normes Comptables	9
Section 3 - Lecture des états Financiers	15
Section 3a) - Le Bilan ou État de la situation financière	15
Actif.....	15
Passif.....	18
Actif net.....	20
Actif net affecté (voir section 2)	20
Section 3b) - L’État des résultats	21
Produits (Revenus).....	21
Charges (dépenses)	22
Section 3c) - État de l’évolution de l’actif net	24
Section 3d) - État des flux de trésorerie	25
Section 3e) - Notes explicatives ou complémentaires	26
Nature et objectifs de l’organisme.....	26
Principales conventions comptables.....	26
Immobilisations	27
Engagements contractuels.....	27
Apparentés.....	28
Dons en biens et services - opérations non monétaires.....	29
Annexe 1 : Exemple de lettre de Rapport de l’auditeur indépendant	30
Annexe 2 : Exemple de lettre de Rapport de mission d’examen	31
Annexe 3 : Exemple de lettre d’Avis au lecteur	32
Annexe 4 : Exemple d’États Financiers - Bilan	33
Annexe 4 : Exemple d’États Financiers – L’état des résultats	34
Annexe 4 : Exemple d’États Financiers – État de l’évolution de l’actif net	35



Questionnements fréquents

Les encadrés bleus font référence à des questionnements fréquemment soulevés par les utilisateurs des états financiers.

Exemple

Exemple visant à faciliter la compréhension

Pour faciliter la compréhension des notions et termes expliqués, les encadrés verts présentent des exemples concrets.

Objectif de l'outil

Ce lexique se veut un outil de référence pour les différents acteurs œuvrant au sein des organismes à but non lucratif (OBNL) communautaires ou culturels (administrateurs, gestionnaires, décideurs et étudiants). Il a pour but d'aider à comprendre la terminologie comptable et les règles de base qui guident la préparation et la présentation des états financiers des OBNL.



Nouvelle terminologie

Cette nouvelle version inclut les modifications récentes de la terminologie comptable découlant de l'adoption des normes internationales par le Canada, les IFRS (International Financial Reporting Standards). Par exemple, la vérification est remplacée par l'*audit* et le vérificateur est appelé un *auditeur*. Les normes sont maintenant traduites en français international.

Modifications au 1^{er} janvier 2011 et 1^{er} janvier 2012

Au cours des dernières années, les normes comptables canadiennes ont subi de nombreuses modifications. Différents référentiels, contenant les règles comptables, seront utilisés en fonction de la forme juridique des entreprises. Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2011, les IFRS (International Financial Reporting Standards), soit les normes internationales d'information financière, sont dorénavant utilisées par les sociétés cotées en bourse et par les sociétés souhaitant adopter des normes comptables internationales. Ce nouveau référentiel remplace les PCGR (principes comptables généralement reconnus) canadiens utilisés anciennement par ces entreprises. Un second référentiel comptable a été conçu pour les entreprises n'ayant pas l'obligation publique de rendre des comptes, soit les normes comptables pour les entreprises à capital fermé.

Pour les OBNL, trois référentiels comptables peuvent être utilisés : les IFRS, le référentiel comptable canadien s'adressant aux OBNL du secteur public et le référentiel comptable canadien s'adressant aux OBNL du secteur privé. Le choix du référentiel comptable dépend du caractère public ou privé de l'information financière et de la volonté des parties prenantes.

Puisque la majorité des OBNL du secteur communautaire ou culturel sont de nature privée et n'ont pas l'obligation publique de rendre des comptes, seules les principales normes du référentiel comptables réservé aux OBNL privés seront présentées dans ce document.

Les nouvelles normes canadiennes pour les OBNL du secteur privé sont intégrées dans la Partie III du *Manuel de l'ICCA – Comptabilité (Manuel de l'ICCA)* et entreront en vigueur pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, avec adoption anticipée permise.



Exclusions

Le présent lexique ne convient pas aux OBNL qui utilisent les IFRS ou qui relèvent du secteur public. Les OBNL du secteur public s'identifient par un lien direct avec les gouvernements (Sociétés d'état, musées nationaux, etc.).

Notions de base

Un organisme à but non lucratif communautaire ou culturel doit produire annuellement des états financiers à la date où se termine son exercice financier. La fin de son exercice coïncide avec la fin d'un cycle d'activités ou la fin d'une saison (par exemple, à la fin du mois d'août ou septembre pour un camp d'été). Plusieurs organismes, qui reçoivent des subventions gouvernementales, terminent leur exercice le 31 mars, date qui concorde avec la fin d'exercice des gouvernements au provincial et au fédéral. Toutefois, un organisme peut choisir sa date de fin d'exercice indépendamment de celle de ses bailleurs de fonds.

Afin de s'assurer de la fidélité des informations comptables présentées dans les états financiers, le conseil d'administration souhaitera embaucher une firme d'experts comptables qui aura comme responsabilité d'émettre une opinion quant à la fidélité des informations contenues dans les états financiers. Les experts comptables fondent leur opinion en effectuant l'analyse d'un échantillon de transactions et des systèmes de contrôle en place. La profondeur de l'analyse se fera en fonction du type de mission de validation choisie. Suite à cette analyse, l'opinion de l'expert-comptable sera exprimée dans le rapport adressé aux membres de l'organisme au début des états financiers. Cette validation est importante puisque les états financiers seront subséquemment consultés par les parties prenantes lors des prises de décisions financières concernant l'organisme.

Le choix d'un cabinet d'experts-comptables doit se faire à tous les ans. Cette responsabilité incombe au conseil d'administration. Il est important que la firme sélectionnée soit indépendante afin d'éviter les conflits d'intérêts avec des membres de l'organisme. Le conseil d'administration doit également choisir le type de mission de validation des états financiers le plus approprié. Il en existe trois : 1) Rapport de l'auditeur¹, 2) Mission d'examen ou 3) Avis au lecteur. Chacun de ces types de mission de validation sera examiné dans les prochaines sections de ce document.

Les états financiers permettent de porter un jugement sur la situation financière d'un organisme. À cette fin, chacun des états financiers permet d'ajouter des informations complémentaires menant à une compréhension globale. Le **bilan** permet d'évaluer la situation financière et le patrimoine de l'organisme à une date précise. **L'état des résultats** permet de juger de l'équilibre financier sur la période de 12 mois qui vient d'être complétée. **L'état de l'évolution de l'actif net** (ou solde de fonds) permet d'évaluer l'état de l'actif net par catégorie ou le solde des fonds affectés et non affectés au cours de l'exercice financier. **L'état des flux de trésorerie** permet de comprendre les mouvements de liquidités survenus au cours des 12 derniers mois. Finalement, les **notes aux états financiers** apportent des informations complémentaires sur le statut et les objets de l'organisme, le choix de ses conventions comptables et tout autre élément jugé pertinent pour comprendre la situation financière de l'organisme. Chacun de ces éléments seront examinés en détail dans les prochaines sections de ce document.

¹ Auparavant nommé : Rapport du vérificateur.

Section 1 - Types de mission de validation des états financiers

Les différents types de mission de validation des états financiers ont pour objectif de porter un jugement sur la fidélité des informations présentées dans les états financiers. Ces missions répondent à la demande de certaines parties prenantes (conseil d'administration, bailleurs de fonds, donateurs, créanciers, autres OBNL, etc.) voulant obtenir une information financière qui soit examinée par une tierce partie indépendante. La validation des états financiers offre également, aux membres du conseil d'administration, une assurance que les données financières sont fiables.

Il existe trois types de mission de validation des états financiers. Ceux-ci se différencient par le niveau d'assurance, les méthodes d'analyses et la profondeur du travail effectué. Chacun de ces éléments doit être considéré par le conseil d'administration dans le choix du type de mission de validation. Nous analyserons maintenant chacun des types de mission avec un exemple que vous retrouverez à l'annexe.

1) Mission d'audit (Rapport de l'auditeur indépendant)

La mission d'audit permet à un expert-comptable d'exprimer une opinion sur la fidélité des états financiers fournis par le client. C'est le type de mission qui procure le niveau d'assurance le plus élevé quant à l'absence d'inexactitudes dans les états financiers. Afin de s'assurer de la qualité de l'information financière, l'auditeur utilise des procédés analytiques, des inspections et des confirmations des transactions importantes inscrites aux livres.

Le rapport de l'auditeur indépendant comporte essentiellement trois parties :

- 1) un énoncé sur la responsabilité de la direction à l'égard des états financiers ;
- 2) un énoncé sur la responsabilité de l'auditeur ;
- 3) un énoncé sur l'opinion des auditeurs quant à la fiabilité des états financiers.

Il est possible que le rapport contienne une réserve. Dans ce cas, nous dirons que le rapport est qualifié d'une restriction. Les principales réserves sont présentées subséquemment. (Voir annexe 1)

2) Mission d'examen (Rapport de mission d'examen)

La mission d'examen vise à examiner les états financiers pour s'assurer qu'ils sont vraisemblables c'est-à-dire digne de confiance. Elle présente un niveau d'assurance moyen quant à la présence d'inexactitudes importantes dans les états financiers. Le professionnel comptable procède à l'examen des états financiers ou autres informations financières. Cet examen se fait essentiellement au moyen de prises de renseignements, de procédés analytiques et d'entretiens avec la direction de l'entité cliente. À la fin de la mission, le professionnel comptable produit un rapport de mission d'examen qui précise qu'il n'a pas réalisé un audit mais qui confirme que lors de son examen, il n'a rien relevé de non conforme aux normes comptables. Ce rapport donne une assurance raisonnable que les états financiers ne contiennent pas d'erreurs importantes. (Voir annexe 2)



Auditeurs

Depuis le 15 décembre 2008, le titre « auditeur » est obligatoire pour effectuer des missions de certification, c'est-à-dire des rapports de l'auditeur indépendant et des rapports de mission d'examen. Donc, le comptable agréé (CA), le comptable général accrédité (CGA) et le comptable en management accrédité (CMA) détenant le titre « auditeur » sont habilités à réaliser ces deux missions de certification.

3) Mission de compilation (avis au lecteur)

La mission de compilation vise à réunir des renseignements financiers non audités dans des états financiers suite aux informations recueillies auprès du client. L'avis au lecteur est une déclaration écrite produite par le professionnel comptable à l'issue d'une mission de compilation. Dans sa déclaration, le professionnel précise qu'il a compilé les états financiers, comptes ou informations à partir des renseignements fournis par la direction de l'entité, qu'il n'a procédé ni à un audit, ni à un examen et qu'il n'a pris aucune autre mesure pour s'assurer de l'exactitude et de l'intégralité des renseignements fournis. Enfin, il avertit les lecteurs que les états financiers et autres informations financières compilés risquent de ne pas convenir à leurs fins. Le professionnel doit s'abstenir d'exprimer une opinion ou de fournir une assurance à l'égard des états financiers ou informations compilés. (Voir annexe 3)

Rapport maison

Un rapport maison est un document produit par les gestionnaires ou les administrateurs de l'organisme pour présenter les états financiers au conseil d'administration en fin d'exercice. Ce type de document doit être évalué avec beaucoup de prudence quant à la fiabilité des informations. Ce type de rapport n'est toutefois pas suffisant pour l'attribution de subventions représentant un pourcentage élevé des revenus ou des charges admissibles.



Degré de fiabilité octroyé aux états financiers selon le type de rapport

	Rapport de l'auditeur indépendant	Mission d'examen	Avis au Lecteur	Rapport Maison
Degré d'assurance	Élevé	Moyen	Faible	Très faible à Nul



Restriction fréquente au Rapport de l'Auditeur dans les OBNL

Intégralité des dons

La restriction sur l'intégralité des dons signifie que le professionnel comptable n'a pu vérifier de façon satisfaisante que tous les dons reçus sont comptabilisés. Or, pour être en mesure de se prononcer sur l'intégralité des dons, l'auditeur doit s'assurer que les systèmes de contrôle en place permettent un suivi documenté de toutes les entrées d'argent liées aux dons.

Cette restriction (ou réserve) ne met pas en doute la crédibilité des états financiers soumis. Le montant des dons étant souvent peu significatif par rapport aux autres sources de revenus, cette restriction ne fait qu'informer le lecteur d'une limitation mineure dans le travail de l'auditeur.

Il est pratique courante de trouver cette restriction pour les OBNL, car certains cabinets d'experts-comptables choisissent de l'inclure systématiquement dès que des dons en argent sont reçus. Voici un exemple d'ajout à la lettre du rapport de l'auditeur indépendant lorsque cette restriction figure aux états financiers:

Rapport de l'auditeur indépendant

(...)

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme reçoit des apports pour financer ses activités pour lesquels il n'est pas possible de vérifier de façon satisfaisante s'ils ont tous été comptabilisés. Par conséquent, notre vérification des produits de cette nature s'est limitée aux montants comptabilisés dans les livres de l'organisme, et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des apports reçus, du résultat net et de l'actif net.

À notre avis, à l'exception de l'effet des éventuels redressements que nous aurions pu juger nécessaires si nous avons été en mesure de vérifier si les apports mentionnés au paragraphe précédent ont tous été comptabilisés, ces états financiers donnent une image fidèle (...)

Section 2 - Normes Comptables

Cette section vise à présenter la terminologie et définir les notions importantes associées à la comptabilité des OBNL privés. Afin de bien comprendre les méthodes de comptabilisation des produits (revenus), un sommaire récapitulatif est présenté à la fin de cette section.

➤ Référentiel comptable

Tel que mentionné en introduction, les éléments qui sont présentés ci-dessous réfèrent au référentiel comptable de la Partie III : Normes comptables pour les organismes sans but lucratif (OSBL).

➤ Terminologie spécifique

Le manuel de l'ICCA a mis en place une terminologie propre au secteur des OSBL (ou OBNL) dont les principaux éléments sont :

Apports

Les apports constituent un type de produit (revenu) propre aux organismes à but non lucratif. Ils se distinguent des autres produits parce qu'il s'agit d'un transfert sans contrepartie d'actifs ou d'annulation d'un élément de passif. Les apports peuvent être reçus sous forme monétaire (subvention) ou sous forme d'autres actifs (fournitures, services et etc.).



Apports

En pratique, on y inclut des subventions, des dons en argent ou en biens et services (voir section 3e). Il faut distinguer les apports des produits autonomes. Il est tout de même conseillé de demander aux OBNL de présenter les apports distinctement selon leur source. Concrètement, il s'agit de créer un poste distinct pour les « Subventions » et un autre pour les « Dons ». Fréquemment, le détail des apports par provenance se retrouve dans les notes aux états financiers ou dans les annexes.

Les normes comptables définissent trois types d'apports : apports affectés (d'origine externe ou interne), dotations, apports non affectés.

A. Apports grevés d'une affectation d'origine externe

Ces apports sont grevés d'affectations d'origine externe, c'est-à-dire que l'apporteur (ou le donateur) détermine l'utilisation de l'apport. L'organisme a la responsabilité envers l'apporteur externe d'utiliser les ressources apportées de la manière prescrite. Contrairement aux apports grevés d'une affectation d'origine interne, les apports grevés d'une affectation d'origine externe ne peuvent faire l'objet d'une résolution du CA visant à modifier l'utilisation prescrite par l'apporteur.

Exemple

Apports affectés d'origine externe

Lorsqu'un Ministère désigne spécifiquement l'usage d'une subvention aux fins de l'achat ou de l'entretien d'immobilisations, on parle d'une subvention affectée aux immobilisations. On devrait voir cette subvention identifiée comme telle et présentée distinctement dans les états financiers.

B. Apports grevés d'une affectation d'origine interne

Le conseil d'administration peut décider de réserver des sommes à des fins spécifiques. Cette réserve doit être identifiée comme une affectation d'origine interne. Toutefois, une somme dotée d'une affectation d'origine interne peut, en tout temps, faire l'objet d'une résolution du CA pour être à nouveau non réservée et servir au fonctionnement général de l'organisme. L'affectation d'origine interne diffère de l'affectation d'origine externe par son caractère non restrictif.

Exemple

Apports affectés d'origine interne

Le conseil d'administration pourrait doter une partie des fonds de l'organisme d'une affectation d'origine interne pour un projet d'agrandissement ou une activité spécifique.



Attention : Affectations d'origine interne

En pratique, il faut analyser avec attention les affectations d'origine interne. Certains virements entre les actifs nets (ou les fonds) sont nécessaires, alors que d'autres créent des réserves qui peuvent être nécessaires ou secondaires, selon le cas.

C. Dotations

Les dotations constituent un type particulier d'apport grevé d'une affectation d'origine externe en vertu de laquelle l'organisme est tenu de conserver en permanence les ressources attribuées, c'est-à-dire que le montant donné constitue un capital permanent pour l'organisme. Les produits (revenus) générés par la dotation peuvent être utilisés à une fin précise (si l'apporteur l'a spécifiée) ou être utilisés pour le fonctionnement de l'OBNL.

Exemple

Dotation

Un donateur offre un montant de 100 000 \$ grevé d'une affectation obligeant l'organisme à conserver la somme en permanence. Les intérêts découlant de ce capital pourraient être utilisés pour le fonctionnement de l'organisme ou pour d'autres fins désignées par le conseil d'administration.

D. Apports non affectés

Tous les apports qui ne répondent pas à la définition d'un apport affecté ou d'une dotation sont des apports non affectés. Ce sont les sommes pour lesquelles l'apporteur ne précise aucun usage spécifique.

Exemple

Apports non affectés

Les subventions de fonctionnement provenant d'une instance gouvernementale et qui ne visent aucun projet particulier sont identifiées comme apports non affectés.

➤ **Systeme comptable par fonds**

Systeme comptable caracterisé par des ensembles autonomes de comptes, établis volontairement, en application de la législation ou en fonction d'un accord contractuel. Un fonds peut comprendre des actifs, des passifs, des actifs nets, des produits et des charges (ainsi que des gains et des pertes lorsque cette pratique se révèle appropriée). La comptabilité par fonds est caractérisée par une division comptable en fonds distincts (ex. : fonds d'administration, fonds des immobilisations, etc.). Ce système comptable n'implique toutefois pas une division physique des ressources.

En pratique, on distingue les systèmes comptables traditionnels (un seul groupe de comptes) et les systèmes comptables par fonds. Les systèmes par fonds existent principalement pour les gouvernements, les municipalités et certains grands organismes et fondations du milieu communautaire ou culturel.



Le concept de comptabilité d'exercice

Les OBNL sont tenus depuis 1997 d'appliquer la comptabilité d'exercice c'est-à-dire qu'ils doivent comptabiliser les revenus dans l'exercice au cours duquel ils rendent le service ou vendent le bien, indépendamment du moment où ils encaissent l'argent lié à ce revenu. De plus, ils doivent inscrire dans ce même exercice toutes les charges ayant servi à gagner ces revenus, indépendamment du moment où ils déboursent les sommes d'argent.

Ainsi, avant l'application de cette règle plusieurs organismes à but non lucratif (surtout ceux de petites tailles) inscrivaient leurs revenus et dépenses sur une base de caisse (c'est-à-dire au moment de l'encaissement des revenus et au moment du déboursé lié aux dépenses). Le surplus ou le déficit correspondait essentiellement au montant d'argent en banque.

Depuis l'entrée en vigueur de la comptabilité d'exercice*, le surplus ou le déficit ne correspond pas nécessairement au montant d'argent en banque. Par contre, le surplus ou le déficit annuel est beaucoup plus comparable d'un exercice financier à l'autre.

* La comptabilité d'exercice est une pratique obligatoire pour les entreprises à but lucratif. Cette application aux OBNL a eu pour but d'uniformiser la pratique.

➤ **Méthodes de comptabilisation des produits (ou apports)**

Il existe deux méthodes de comptabilisation des produits ou des apports (voir la définition ci-dessous) selon que l'OBNL utilise un système comptable traditionnel ou un système comptable par fonds comme c'est le cas pour certaines fondations et autres OBNL qui présentent des fonds distincts.



Produit

Le terme « produits » est le terme retenu en comptabilité pour désigner les revenus, donc :

Produits = Revenus

A. Méthode du report

Méthode de comptabilisation qui consiste à constater les produits en même temps que les charges (dépenses) correspondantes.



Méthode du report

Les produits doivent être rapprochés de toutes charges correspondantes, alors :

Méthode du report = Comptabilité d'exercice

Ainsi, une somme d'argent reçue (subvention) avant que les dépenses ne soient comptabilisées doit être inscrite d'abord au passif, sous le poste « Produits reportés » ou « Produits perçus d'avance », et constatée à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles la somme d'argent est affectée. **La méthode du report est de loin la plus fréquemment utilisée et peut être aussi choisie par un organisme qui utilise un système comptable par fonds. Ainsi pour chacun des fonds, on appliquera la comptabilité d'exercice.**

Exemple

Produits perçus d'avance

Une subvention de fonctionnement reçue du gouvernement en 2011 pour les activités de 2012 doit être comptabilisée dans les produits perçus d'avance pour l'exercice financier 2011.

B. Méthode de la comptabilité par fonds affectés

Méthode de constatation des produits (revenus) pouvant être utilisée uniquement par les OBNL qui utilisent un système comptable par fonds. Cette méthode permet de comptabiliser à l'état des résultats, pour chacun des fonds affectés, les revenus et les dépenses indépendamment du moment de la réalisation de l'activité.

Contrairement à la méthode du report, cette méthode permet de déroger à la comptabilité d'exercice pour les fonds affectés puisque l'apporteur veut s'assurer que la somme remise à l'organisme servira uniquement à l'usage prescrit. L'inscription de l'apport dans un fonds spécifique désigné pour l'usage prescrit assure la bonne utilisation de l'apport.

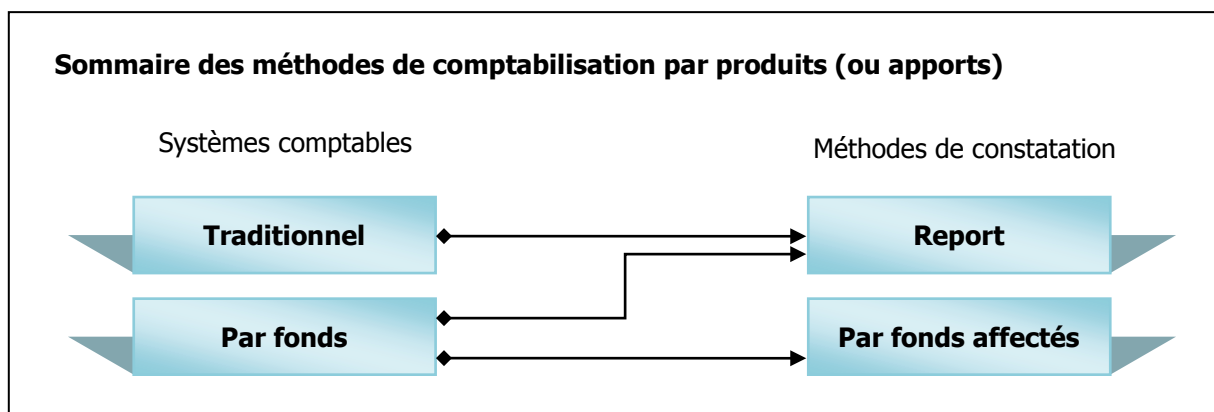
Il existe habituellement trois grands types de fonds présentés aux états financiers :

- i) **Fonds affecté** : ensemble autonome de comptes dont les éléments sont grevés d'une affectation ou ont trait à l'utilisation de ressources affectées. Par exemple, le « Fonds des immobilisations » est un fonds affecté dans lequel doivent figurer tous les produits (revenus) et charges (dépenses) spécifiquement affectés (désignés) aux immobilisations.
- ii) **Fonds de dotation** : ensemble autonome de comptes qui présente le cumul des apports reçus à titre de dotations. Toute attribution de ressources au fonds de dotation par suite d'une affectation d'origine interne est comptabilisée comme un virement interfonds. Il est à noter que les revenus provenant des fonds de dotation peuvent également être munis d'une affectation d'origine externe ou interne.

- iii) **Fonds d'administration générale (ou fonds d'administration)** : ensemble autonome de comptes qui présente tous les produits non affectés et tous les apports affectés pour lesquels il n'existe pas de fonds affecté correspondant. Le solde du fonds d'administration générale, présentés au bilan, représente les actifs nets qui ne sont pas grevés d'une affectation d'origine externe. Dans ce fonds NON affecté, il faut respecter la comptabilité d'exercice.

C. Récapitulatif

Un tableau récapitulatif des systèmes comptables et des méthodes de constatation possibles est présenté ci-dessous:



En résumé, il existe donc trois combinaisons possibles :

A. Le système comptable **traditionnel** utilisant la méthode de **report** :

Ce type de comptabilité utilise le système comptable traditionnel se caractérisant par une absence de fonds présentés distinctement. Il n'y a donc qu'une seule série d'états financiers pour les activités de l'entreprise. De plus, ce système utilise la méthode de report (comptabilité d'exercice) pour constater les produits et les charges. Cette méthode implique un rapprochement des produits et des charges, c'est-à-dire qu'un produit peut être constaté uniquement si les charges afférentes à ce produit le sont également et vice-versa. Si un produit est versé avant que la charge ou le service ne soit encouru, ce produit sera inscrit dans un poste "perçu d'avance".

B. Le système comptable **par fonds** utilisant la méthode de **report** :

Ce type de comptabilité utilise le système comptable par fonds distinguant chaque fonds affectés dans un état financier différent. Ce type de comptabilité utilise néanmoins la méthode du report (comptabilité d'exercice) qui implique un rapprochement des produits et des charges.

C. Le système comptable **par fonds** utilisant la méthode de constatation par **fonds affectés** :

Ce type de comptabilité utilise le système comptable par fonds qui distingue chaque fonds affecté dans un état financier différent. Toutefois, ce type de comptabilité n'utilise pas la méthode du report et déroge du rattachement des charges aux produits. En effet, il est possible, dans ce type de comptabilité, d'inscrire un produit ou une charge dans les états financiers de chacun des fonds dès

que la somme est perçue ou encourue. Seul le fond d'administration doit utiliser la méthode du report et la comptabilité d'exercice.

➤ **Règles de présentation des immobilisations détenues par les OBNL**

A. OBNL dont les revenus bruts totaux sont supérieurs à 500 000 \$

Pour les organismes dont la moyenne des revenus bruts annuels constatés dans l'état des résultats pour l'exercice considéré et l'exercice précédent excèdent 500 000 \$, il faut comptabiliser l'achat des immobilisations au coût dans le bilan et les amortir de manière logique et systématique sur leur durée de vie utile.

Pour les apports reçus sous forme d'immobilisations, on considère que le coût correspond à la juste valeur (valeur marchande) à la date de l'apport. Dans les cas inhabituels où la juste valeur ne peut être déterminée au prix d'un effort raisonnable, l'immobilisation doit être comptabilisée à une valeur symbolique.

Les terrains ont normalement une durée de vie illimitée et ne sont pas amortis.



Restriction sur les règles de présentation des immobilisations

Un organisme qui refuse de se conformer à cette politique aura une réserve dans le rapport de l'auditeur. Par ailleurs, il se peut qu'un OBNL fasse ce choix pour de bonnes raisons. Par exemple, si ses revenus sont habituellement en deçà de 500 000 \$ et que pour un seul exercice il dépasse la limite, il est non pertinent de changer de méthode de comptabilisation.

B. OBNL dont les revenus bruts totaux sont inférieurs à 500 000 \$

Les organismes sont autorisés à inscrire leurs achats d'immobilisations directement comme charges à l'état des résultats si la moyenne des revenus bruts annuels constatés dans l'état des résultats pour l'exercice considéré et l'exercice précédent de l'organisme et de toute entité contrôlée par celui-ci est inférieure à 500 000 \$.

Par ailleurs, un petit organisme peut faire le choix d'inscrire ses actifs au bilan et les amortir comme c'est le cas pour les organismes du point A) ci-dessus.



Attention aux comparaisons

Il importe de prendre en considération le traitement comptable que l'organisme réserve à ses immobilisations avant de faire toute comparaison entre les surplus (ou déficit) d'exercice ou cumulés d'organismes différents. Un organisme qui inscrit ses immobilisations en charges (soit le traitement B) peut présenter plus rapidement un déficit qu'un organisme qui capitalise et amortit ses immobilisations (soit le traitement A).

Section 3 - Lecture des états Financiers

Les états financiers se composent de plusieurs sections que nous examinerons, maintenant, en détail. Afin d'en illustrer le contenu, un exemple de chacun d'eux est présenté à l'annexe 4. Il est à noter que l'utilisation des postes budgétaires peut varier en fonction des chartes comptables de chaque organisation.

Section 3a) - Le Bilan ou État de la situation financière²

Document de synthèse qui présente à une date donnée (date de fin d'exercice) la situation financière et le patrimoine d'un organisme, et dans lequel figure la liste des éléments de l'actif et du passif ainsi que la différence qui correspond aux capitaux propres (c'est-à-dire à l'actif net affecté et non affecté). Son but est de présenter un portrait de la situation financière de l'organisme à une date déterminée et de faire état des ressources qu'il possède pour le futur (actif) et du financement rattaché à ces ressources (le passif et l'actif net). (Exemple d'un bilan à l'annexe 4)



Équation de base

L'équation de base en comptabilité est :

$$\mathbf{Actif = Passif + Actif net}$$

Actif

Composante du bilan qui décrit les ressources économiques sur lesquelles l'entité exerce un contrôle par suite d'opérations ou de faits passés et qui sont susceptibles de lui procurer des avantages économiques maintenant ou dans le futur.

Actif à court terme

Moyens financiers qu'une entreprise peut utiliser pour son exploitation ainsi que tout autre bien qui, dans le cours normal des affaires, sera converti en argent ou utilisé pour réaliser des produits d'exploitation au cours de l'exercice suivant.

Encaisse

Poste du bilan où figure l'ensemble des moyens de paiement qu'une entité peut utiliser immédiatement pour effectuer des règlements et qui comprennent en général les sommes incluses dans la caisse et les comptes bancaires de l'entité.



Liquidités

C'est dans le poste « Encaisse » ou « Banque » que l'on retrouve véritablement les montants de liquidités disponibles à la date de présentation du bilan.

² L'état de la situation financière est le terme utilisé selon les normes internationales. Nous pourrions le retrouver en remplacement du nom Bilan pour les OSBL.

Placements à court terme

Investissements temporaires des fonds monétaires excédentaires en vue d'en retirer un revenu direct ou une plus-value à court ou à moyen terme. Ils sont acquis dans le but de réaliser un emploi temporaire de fonds et d'en retirer un profit direct. Ils sont évalués au coût (si date d'échéance précise) ou à la juste valeur marchande (si détenus à des fins de transactions ou disponibles à la vente).

Apports à recevoir (débiteurs, comptes clients, effets à recevoir)

Poste où figurent les sommes à recevoir sur les ventes de services ou marchandises ou sur les promesses de dons qui sont liées à l'exercice financier qui vient de se terminer.



Subventions à recevoir

Selon les normes canadiennes, l'aide gouvernementale à recevoir doit être comptabilisée distinctement au bilan. Ainsi, nous devons retrouver un poste au bilan un poste « subventions à recevoir » si à la fin de l'exercice, certaines subventions sont encore en attente d'être encaissées pour les activités de l'exercice terminé à la date du bilan. En contrepartie, ces sommes seront inscrites dans les « produits de subventions » à l'état des résultats puisqu'elles sont attendues pour les activités de l'exercice en cours. C'est une application du concept de la comptabilité d'exercice.

Pour les **organismes à but non lucratif**, les apports à recevoir doivent être présentés à titre d'actifs dans le bilan lorsqu'ils satisfont aux deux critères de constatation suivants : 1) le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable; 2) la réception du montant est raisonnablement assurée.

Frais (charges) payés d'avance (Frais reportés)

Poste où sont comptabilisés les montants déboursés au cours de l'exercice terminé, mais qui représentent des charges ou services non consommés dans l'exercice actuel. Au moment où le service sera consommé, le frais payé d'avance sera éliminé du bilan et inscrit comme charge à l'état des résultats. C'est une application du concept de la comptabilité d'exercice.

Exemple

Frais payés d'avance

Exemple 1 : si l'OBNL communautaire engage des dépenses pour l'organisation de sa campagne annuelle de financement qui servira à soutenir les activités de son prochain exercice, alors les coûts engagés seront des frais reportés dans l'exercice actuel (donc au bilan) et seront imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel les dons recueillis seront utilisés.

Exemple 2: on peut noter des « Frais de projets reportés » au bilan. Ceux-ci représentent des sommes payées pour la mise sur pied d'un projet qui ne s'est pas encore réalisé à la fin de l'exercice. Ce montant sera transféré comme charges à l'état des résultats au moment où le projet sera complété et que les produits rattachés à ce projet seront inscrits à l'état des résultats.

Actif à long terme

Ensemble des éléments d'actif qui ne font pas partie des ressources qui se transformeront en liquidités dans les douze prochains mois. On y retrouve les placements à long terme, les immobilisations corporelles et incorporelles, etc.

Placements

Poste qui regroupe les sommes investies dans des certificats de dépôts à long terme, des obligations d'épargne ou encore dans des investissements sous forme d'actions dans une société par actions.

Afin de déterminer la valeur à attribuer à ces sommes investies dans le but d'en tirer un rendement, il faut d'abord déterminer quelle est l'intention de la direction face à la détention de ces placements.

- a) Un placement détenu jusqu'à échéance sera initialement comptabilisé à sa juste valeur (généralement égale au coût) et ensuite **présenté au coût** à moins d'une dévaluation permanente.
- b) Un placement détenu à des fins de transactions sera initialement comptabilisé à sa juste valeur (généralement égale au coût) et ensuite **présenté à la juste valeur**.
- c) Un placement classé comme étant disponible à la vente sera initialement comptabilisé à sa juste valeur (généralement égale au coût) et ensuite **présenté à la juste valeur**.

Les gains et les pertes découlant de la variation de la valeur du placement seront comptabilisés à l'état des résultats pour a) et b) et dans l'évolution de l'actif net tant que le placement n'est pas vendu.

Immobilisations corporelles

Poste du bilan où figurent les biens corporels d'une longue durée (plus d'un exercice financier) ou permanente que l'organisme utilise pour son exploitation plutôt que pour la revente, et qui ont une existence à la fois tangible et physique, par exemple : terrain, bâtiment, machine, mobilier de bureau, équipement de production, système informatique, base de données, etc.



Immobilisations corporelles

Les immobilisations doivent être inscrites au bilan (capitalisées) et amorties sur leur durée de vie utile, et ce, pour les organismes dont les revenus bruts totaux (incluant les subventions) sont supérieurs à 500 000 \$.

La majorité des organismes reçoivent des subventions pour financer leurs immobilisations. Ces subventions sont dites « affectées aux immobilisations » et doivent être inscrites comme passif sous le poste « Apports reportés afférents aux immobilisations » (voir dans la section Passif à long terme) si l'organisme inscrit ses immobilisations au bilan.

Pour les OBNL qui choisissent d'inscrire leurs immobilisations en charges (moins de 500 000 \$ de revenus bruts), les subventions reçues pour l'achat d'immobilisations sont inscrites directement dans l'état des résultats comme produits (revenus) dans le même exercice où a eu lieu l'achat de l'immobilisation.

Immobilisations incorporelles (autres éléments de l'actif)

Poste du bilan où l'on regroupe l'ensemble des biens intangibles dont la durée de vie est supérieure à un exercice financier, qui n'ont pas d'existence physique et qui permettent à l'entité de générer des produits sur plus d'un exercice financier, par exemple : les brevets, les droits d'auteur, les marques de commerce, les procédés de fabrication, l'achalandage, etc.

Passif

Composante du bilan décrivant les dettes (ou obligations) qui incombent à l'entité par suite d'opérations ou de faits passés, et dont le règlement pourra nécessiter le transfert ou l'utilisation d'actifs, la prestation de services ou encore toute autre cession d'avantages économiques. Les passifs ont trois caractéristiques essentielles : 1) ils représentent un engagement ou une responsabilité envers des tiers devant entraîner un règlement futur à une date certaine ou déterminable, lorsque surviendra un fait précis, ou encore sur demande; 2) l'engagement ou la responsabilité constitue pour l'entité une obligation, à laquelle l'entité n'a guère ou n'a pas du tout la possibilité de se soustraire (peu importe que l'obligation soit exécutoire, morale ou implicite) ; 3) l'opération ou le fait à l'origine de l'obligation de l'entité s'est déjà produit.

Passif à court terme

Ensemble des obligations ou dettes dont l'entité devra s'acquitter au cours de l'exercice suivant. En général, les passifs à court terme figurant au passif du bilan sont : découverts bancaires, fournisseurs, charges à payer et produits perçus d'avance.

Comptes fournisseurs (créditeurs)

Poste du bilan dans lequel on enregistre l'ensemble des sommes que l'entreprise s'est engagée à payer à un tiers ou à un créancier, le plus souvent un fournisseur de marchandises, de matières, de fournitures ou de services. Ces sommes sont inscrites dans le passif à court terme puisque le fournisseur s'attend à être payé dans le prochain exercice financier (12 prochains mois ou moins).

IMPORTANT : La contrepartie de ces sommes à payer est comptabilisée comme charge à l'état des résultats, car la ressource a été consommée pendant l'exercice. C'est une application du concept de la comptabilité d'exercice.

Charges à payer

Ce poste semblable au poste précédent comprend les sommes exigibles en échange de biens ou services reçus, mais non payés à la date du bilan (par exemple, salaires à payer, etc.)



Charges gouvernementales à payer

Les sommes dues au gouvernement en fin d'exercice, par exemple, les déductions à la source (DAS) ou les taxes de vente (TPS et TVQ) doivent être présentées distinctement dans le bilan. La contrepartie de toutes les charges à payer est comptabilisée comme charge à l'état des résultats, car la ressource a été consommée pendant l'exercice. Cette application est liée au concept de la comptabilité d'exercice.

Apports reportés / Produits perçus d'avance

Ce poste correspond aux sommes déjà encaissées pour des services ou des biens que l'organisme fournira au cours du prochain exercice. Le produit sera constaté dans l'exercice ultérieur, mais entre-temps, il représente une dette pour l'entreprise et doit figurer au passif du bilan.



Subventions perçues d'avance ou reportées

On retrouve souvent sous le poste « apports reportés », les « Subventions perçues d'avances » qui correspondent aux sommes encaissées par l'organisme avant la fin de son exercice financier mais qui représentent des subventions attribuées pour l'exercice suivant. Bien que ce ne soit pas une dette pour l'organisme, cette somme doit figurer au passif tant et aussi longtemps que l'activité n'a pas lieu. Au moment où l'activité a lieu, le montant de subvention est inscrit au poste « Revenus de subventions » à l'état des résultats de l'exercice approprié.

Portion court terme de la dette long terme

Poste où l'on inscrit les obligations dont l'entité devra s'acquitter au cours de l'exercice suivant en fonction du montant total emprunté et de la somme annuelle exigible.

Passif à long terme

Rubrique du bilan sous laquelle sont regroupées les obligations à long terme dont l'entité n'est pas tenue de s'acquitter au cours du prochain exercice. Le remboursement s'effectuera dans un délai supérieur à 12 mois.

Emprunt (dette à long terme)

Poste du bilan sous lequel on regroupe les dettes (obligations) à long terme d'une entité, dettes qui, dans le cours normal des affaires, ne doivent pas être réglées dans les douze prochains mois.

Apports reportés afférents aux immobilisations

Pour les organismes qui ont inscrit leurs immobilisations à l'actif, ce poste correspond aux sommes reçues qui sont affectées (dédiées) à l'acquisition d'immobilisations. Ce poste de passif sera passé en revenus à l'état des résultats au même rythme que l'amortissement de l'immobilisation concernée.



Apports reportés (Subventions reportées) affectés aux immobilisations

Ce poste du passif regroupe *les subventions affectées aux immobilisations* pour les immobilisations qui n'ont pas été passées en charges à l'état des résultats. L'organisme qui fait financer l'achat de ses immobilisations par des subventions doit constater la portion de la subvention comme un produit à l'état des résultats au moment où il inscrit la charge d'amortissement liée à cette immobilisation (voir la section 3b, L'état des résultats au poste de revenus « Amortissement des apports reportés affectés aux immobilisations »).

Actif net

Excédent de la valeur comptable du total de l'actif d'une entité sur le total de son passif. Le solde lui-même indique les ressources nettes dont dispose l'organisme pour assurer la prestation de ses services futurs. Pour une entreprise, le chiffre ainsi obtenu représente également la valeur nette de l'organisme. (ACTIF – PASSIF = ACTIF NET)



Équation de l'actif net

L'équation pour obtenir le solde de l'actif net :

Méthode du report = Comptabilité d'exercice
Actif - Passif = Actif net

Actif net affecté (voir section 2)

Solde qui indique les ressources nettes qui sont grevées d'affectations soit d'origine interne soit d'origine externe ou les deux. Chacune des affectations spécifiques doit être présentée séparément.

Actif net reçu à titre de dotation

Solde résiduel de l'accumulation de toutes les dotations grevées d'affectations permanentes. On inscrit les dotations comme une augmentation directe de l'actif net et elles sont accumulées dans le solde de l'actif net détenu à titre de dotations présenté au bilan.

Actif net investi en immobilisations

Rubrique du bilan sous laquelle est regroupé l'investissement net de l'organisme dans ses immobilisations, c'est-à-dire les sommes que l'organisme investit dans ses immobilisations. Depuis le 1^{er} janvier 2009, les organismes ne sont plus tenus de présenter distinctement l'actif net investi en immobilisations. Ce type d'actif net peut être inclus avec l'actif net grevé d'une affectation d'origine interne.

Actif net non affecté

Solde qui indique les ressources nettes qui ne sont pas grevées d'affectations ni de dotations.

Solde de(s) fonds

Excédent de l'actif d'un ou des fonds sur le passif et les réserves de ce ou ces fonds. Dans le cas d'un organisme à but non lucratif, le solde en question représente l'avoir de l'organisme dans chacun des fonds désignés.

Les postes ou les notes aux états financiers doivent préciser le type d'affectation (externe ou interne) et la nature des affectations.

Section 3b) - L'État des résultats

L'état des résultats communique le détail des produits et des charges de l'organisme pour l'exercice et fournit des informations au sujet des variations survenues dans les ressources économiques et les obligations de cet organisme. Plus précisément, cet état fournit des informations sur le coût des services fournis par l'organisme, et sur la mesure dans laquelle ces coûts ont été financés par des apports et d'autres produits. (Exemple de l'état des résultats à l'annexe 4)

Produits (Revenus)

Les produits désignent les sommes reçues ou promises en contrepartie de la prestation de services ou de la vente de marchandises à des clients. Ils représentent l'augmentation de la rentabilité de l'entité.



Présentation des sources des apports

Il n'y a pas de règles comptables qui exigent que les organismes présentent distinctement leurs apports par sources principales. Par ailleurs, un bailleur de fonds important peut exiger une transparence supplémentaire dans les états financiers, si l'information présentée ne lui permet pas de retrouver rapidement son apport présenté explicitement.

Voici une façon possible de présenter les revenus par source soit à l'état des résultats ou soit dans les notes complémentaires :

Revenus autonomes

Les apports et les produits d'origine interne rattachés aux opérations de l'organisme comme les ventes, la cotisation annuelle des membres, la restauration, la location, les revenus de placement, les redevances, etc.

Financement privé

Les apports et les produits d'origine externe comme les dons, les commandites, les souscriptions, les activités de financement, etc.

Financement public ou Subventions

Toute aide financière que l'État accorde pour maintenir les activités courantes de l'organisme (subventions, programmes, etc.).

Autres revenus

Produits minimes provenant d'opérations secondaires ou périphériques qui ne sont pas typiques des activités régulières ou habituelles de l'organisme.



Autres revenus

Lorsque le poste « Autres revenus » totalise une somme plus importante que d'autres postes de revenus, il y a lieu de présenter un détail de ce poste en notes aux états financiers.

Amortissement des apports reportés (affectés aux immobilisations)

Portion annuelle (représentant un amortissement) des apports reportés qui ont été inscrits au poste du passif du bilan à titre d'« Apports reportés affectés aux immobilisations » lors d'exercices financiers précédents. Ce poste d'amortissement inscrit aux produits représente la portion de l'immobilisation financée par des ressources externes.

Charges (dépenses)

Les charges correspondent aux sommes encourues pour générer les produits et les services offerts et représentent les diminutions des ressources économiques de l'entité. Les charges peuvent être classées selon leur nature (frais de publicité, frais financiers, etc.), selon leur destination fonctionnelle (charges de production, de vente, d'activité, d'administration), selon leur degré de variabilité (charges variables et fixes) et selon leur incidence sur la trésorerie (certaines charges donnent lieu à un décaissement tandis que d'autres, par exemple les amortissements, ne sont accompagnées d'aucune sortie de fonds).

Frais de production

L'ensemble des dépenses occasionnées pour fabriquer un produit (par exemple, un spectacle d'intervention, des affiches de sensibilisation, le journal des membres) ou rendre un service (un camp d'été, un hébergement pour femmes en difficulté, des ateliers de réinsertion, la confection de nourriture pour popote roulante). Ces dépenses représentent les coûts de la main-d'œuvre, des matières premières, de mise en place, etc.

Frais de fonctionnement (d'administration)

Frais engagés et inhérents à la gestion générale de l'entité pour assurer la bonne marche de l'entreprise, par opposition aux frais auxquels donnent lieu des fonctions spécialisées comme la fabrication, la vente, la production et le financement (par exemple : les salaires, les fournitures de bureau, les honoraires professionnels, les télécommunications, etc.).

Frais d'exploitation des lieux

Frais engagés et inhérents à la gestion générale de l'entité qui opère dans un lieu en location ou qui lui appartient (par exemple : le loyer, l'électricité, le chauffage, les assurances, les taxes, les permis, etc.)

Frais de publicité, communication et mise en marché

L'ensemble des dépenses que l'entreprise engage pour promouvoir la vente de ses produits ou de ses services.

Frais de financement privé

Les sommes encourues pour générer des revenus de commandites, des dons ou liés à des événements bénéfiques.

Amortissement des immobilisations

Imputation graduelle d'une charge à l'état des résultats qui représente la portion de l'immobilisation utilisée pendant l'exercice pour générer les produits (revenus) de cet exercice. C'est le processus par lequel le capital investi dans les immobilisations est imputé aux résultats graduellement en fonction du nombre d'années que ces biens procurent des revenus à l'entreprise.

Section 3c) - État de l'évolution de l'actif net

Cet état donne le détail des variations survenues dans l'actif net de l'organisme au cours de l'exercice. Cet état montre essentiellement la mesure dans laquelle les activités de l'organisme ont donné lieu à un accroissement ou à une diminution de l'actif net. Cette information indique les ressources dont dispose l'organisme pour assurer la prestation de ses services à l'avenir. On retrouve les variations survenues dans chacune des catégories de l'actif net qui sont présentées dans le bilan. Le solde de la fin d'exercice de chacun des actifs nets est reporté au bilan. (Exemple de l'évolution de l'actif net à l'annexe 4).



Analyse de l'évolution de l'actif net

Il est essentiel de regarder le solde de l'actif net non affecté et le solde de l'actif net au total. Individuellement, chacun de ces deux éléments ne peuvent expliquer le surplus ou le déficit accumulé d'une organisation. Il est important de noter les mouvements entre ces deux postes. Un déficit important du solde non affecté peut être créé par des affectations d'origine interne, où l'on attribue les surplus à des réserves (actif net affecté) pour les projets futurs. Ce questionnement est récurrent dans le secteur des OBNL privés, il est donc important de comprendre les liens entre ces deux postes.

Section 3d) - État des flux de trésorerie

Cet état donne le détail des variations survenues dans la trésorerie (liquidités) par suite des activités de l'organisme au cours de l'exercice. L'état fournit de l'information sur la provenance des fonds de l'organisme et sur la façon dont celui-ci utilise ces fonds pour exercer ses activités de fonctionnement, de financement et d'investissement. Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'état des flux de trésorerie est requis sauf si l'organisme présente un surplus ou un déficit qui reflète les mouvements de trésorerie. (Exemple d'un flux de trésorerie à l'annexe 4)

Trésorerie

Ensemble des liquidités et des placements temporaires comme les dépôts à terme, détenus en fin d'exercice et facilement convertibles en trésorerie et dont la valeur ne risque pas de changer de façon significative.

Activités de fonctionnement

On obtient les flux de trésorerie liés à au fonctionnement ou à l'exploitation en ajustant le bénéfice net des éléments n'ayant pas d'impact sur la trésorerie tels que la dotation à l'amortissement cumulé et le gain ou la perte sur disposition d'actif ou de placements à long terme. Il faut également tenir compte des variations survenues au cours de l'exercice au niveau des éléments hors trésorerie du fonds de roulement, des éléments liés à l'exploitation, des apports affectés, des frais de services et de tous les encaissements provenant de la vente de biens ou de services offerts.

Activités de financement

Les activités de financement visent à obtenir de nouveaux capitaux ou à rembourser des sommes avancées par les bailleurs de fonds. L'obtention de nouveaux emprunts ou subventions sont autant d'opérations qui augmentent les fonds d'une entreprise. À l'opposé, le remboursement de dettes diminue les fonds disponibles de l'entreprise.

Activités d'investissement

Séparer les flux de trésorerie liés aux activités d'investissement permet de dégager les déboursés qui ont été effectuées pour l'acquisition de ressources qui vont procurer des flux de trésorerie dans le futur. L'activité d'investissement englobe la disposition ou l'acquisition d'immobilisations ou d'actifs incorporels, de placements à long terme et d'autres éléments de l'actif.

Section 3e) - Notes explicatives ou complémentaires

Explications ou renseignements annexés aux états financiers et qui en font partie intégrante. En plus des états financiers, les organismes fournissent généralement en annexe un certain nombre d'informations financières quantitatives et qualitatives destinées à compléter les données chiffrées tirées de la comptabilité.

Nature et objectifs de l'organisme

La première note aux états financiers doit présenter les statuts constitutifs de même que les grands objectifs de l'organisme. Un organisme peut être incorporé en vertu des lois d'une province ou du gouvernement fédéral. Cette précision fera partie de la première note aux états financiers.

Si l'organisme est un organisme de bienfaisance enregistré, il est suggéré de le mentionner ici. *Par exemple : L'organisme X est un organisme de bienfaisance enregistré au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu.*

EXCEPTION IMPORTANTE : Continuité d'exploitation

Cette note rarement présente est une alerte importante.

Elle vise à statuer sur la continuité d'exploitation de l'organisme. Elle doit se retrouver parmi les premières notes aux états financiers si ce principe comptable est remis en doute. Les états financiers doivent inclure un énoncé stipulant que ceux-ci ont été bâtis en conformité avec les normes comptables applicables pour une entité qui est en mesure de poursuivre son exploitation.

Si, en raison d'incertitudes significatives, l'hypothèse de la continuité d'exploitation est mise en doute, l'organisme doit indiquer qu'il y a un « doute significatif ». Il doit ensuite énumérer les raisons justifiant ce doute, indiquer les mesures à prendre pour palier à cette problématique et préciser qu'aucune assurance ne peut être donnée quant à l'efficacité des dites mesures.

Principales conventions comptables

Constataion des produits

L'organisme doit indiquer la méthode de comptabilisation de ses apports, soit :

a) la méthode du report (ou la comptabilité d'exercice),

ou

b) la méthode de la comptabilité par fonds affectés.

Immobilisations

La méthode de comptabilisation des immobilisations doit être présentée.

- a) Si l'organisme capitalise et amortit ses immobilisations : le détail des immobilisations au coût, le montant de l'amortissement cumulé et le coût non amorti doivent être présentés ainsi que les méthodes d'amortissement par catégorie.
- b) Si l'organisme passe ses immobilisations en charges : la méthode retenue doit être présentée, les grandes catégories d'immobilisations doivent être décrites et le montant passé en charges au cours de l'exercice doit être indiqué.

Deux méthodes d'amortissement sont principalement utilisées soit :

- **Méthode de l'amortissement linéaire :** Méthode selon laquelle l'amortissement imputé à chaque exercice est calculé en divisant le coût de l'immobilisation sur sa durée de vie utile pour l'organisme. La répartition du coût est établie de façon linéaire ce qui implique une charge d'amortissement constante d'un exercice à l'autre.
- **Méthode de l'amortissement dégressive :** Méthode qui consiste à calculer l'amortissement périodique, en multipliant chaque année, par le même taux, le solde du poste où figure le coût non amorti du bien à amortir. La charge d'amortissement diminue à chaque exercice.



Amortissement des terrains

Les terrains ne sont pas amortissables puisque ceux-ci résisteront à l'épreuve du temps.

Amortissement cumulé : Montant cumulatif représentant la partie du coût des immobilisations corporelles passée en charges depuis le début de l'utilisation de ces immobilisations par l'entité.

Coût non amorti (valeur comptable nette) : Coût d'une immobilisation diminué de l'amortissement cumulé et du montant de toutes les réductions de valeur dont l'immobilisation a fait l'objet. C'est la partie du coût d'acquisition d'un bien figurant dans le bilan d'un organisme et non encore passée en charge à titre d'amortissement ou de perte.

Engagements contractuels

Les engagements contractuels doivent être divulgués.

- **Engagements contractuels :** Promesse à laquelle l'entité est liée par contrat ou autrement, par exemple un contrat d'approvisionnement ou une commande, et par laquelle elle a convenu d'effectuer une opération.
- **Location :** Contrat de location par lequel l'entité est liée par contrat pour un certain nombre d'années.

- **Bail emphytéotique (ou emphytéose) :** Contrat par lequel un bailleur cède, pour une durée maximale de 99 ans, un immeuble à un preneur, ce dernier devant apporter des améliorations durables à l'immeuble et payer une redevance annuelle.

Apparentés

Toutes les opérations qui ont cours avec des entités ou individus qui ont des liens directs ou indirects avec l'organisme doivent être présentées distinctement.

- **Apparentés :** Personnes physiques ou morales dont les rapports sont tels que l'une a la capacité d'exercer, directement ou indirectement, un contrôle, un contrôle conjoint ou une influence notable sur les décisions relatives au financement ou à l'exploitation de l'autre. Deux organismes à but non lucratif sont apparentés lorsque l'un des organismes détient un intérêt économique dans l'autre. Les membres de la direction et les proches parents comptent également au nombre des apparentés.
- **Contrôle :** Pouvoir de définir, de manière durable et sans le concours de tiers, les politiques stratégiques d'une entité en matière de fonctionnement ou d'exploitation, d'investissement et de financement. Un organisme est présumé contrôler une autre entité lorsqu'il détient le droit de nommer la majorité des membres votants du conseil d'administration de cette autre entité.
- **Contrôle conjoint :** Contrôle d'une activité économique exercée collégalement en vertu d'un accord contractuel en ce sens, toutes les décisions importantes devant généralement être prises d'un commun accord.
- **Influence notable :** Le fait, pour une entité, d'être en mesure d'influer et d'agir sur les politiques stratégiques relatives aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement d'une autre entité sans toutefois en avoir le contrôle. Cette influence peut se traduire par la représentation au conseil d'administration, la conclusion d'opérations intersociétés importantes, l'échange de personnel de gestion, etc.
- **Intérêt économique :** L'organisme publiant possède un intérêt économique dans un autre organisme à but non lucratif lorsque cet autre organisme détient des ressources qui sont obligatoirement utilisées pour générer des profits ou fournir des services au profit de l'organisme publiant. Il existe également un intérêt économique lorsque l'organisme publiant est responsable des dettes de l'autre organisme.

Dons en biens et services - opérations non monétaires

Les opérations non monétaires ou les apports reçus sous forme de biens ou services doivent être présentés par voie de notes.



Opérations non monétaires et Bénévolat

Les opérations non monétaires peuvent être incluses dans les états financiers, par exemple à titre de revenus et de charges, seulement si ces opérations peuvent être quantifiées et si l'organisme avait dû se les procurer autrement, soit en échange de sommes d'argent. Le bénévolat NE devrait PAS être inclus dans les revenus et dépenses, mais inscrit en notes aux états financiers. (On ne peut pas se payer du bénévolat!)

- **Opérations non monétaires :** Échange d'actifs, de passifs ou de services non monétaires contre d'autres actifs, passifs ou services non monétaires, n'impliquant qu'une contrepartie monétaire mineure ou nulle. Font également partie des opérations non monétaires les transferts d'actifs, de passifs ou de services non monétaires sans contrepartie.
- **Apports reçus sous forme de biens et services :** Les apports non monétaires que les organismes reçoivent sous forme de biens ou services, par exemple : don d'ordinateur, nourriture fournie gratuitement, travail de bureau ou de gestion exécuté gratuitement par un professionnel, services de bénévoles, etc.
- **Informations à fournir sur la ventilation des charges :** Un nouveau chapitre, en vigueur depuis le 1^{er} janvier 2009, exige que les OBNL qui ventilent leurs charges de fonctionnement et leurs frais d'appel à la générosité publique entre diverses fonctions ils doivent indiquer : - le mode de ventilation de ces montants entre ces fonctions, - la nature des charges ainsi ventilées, la clef de répartition utilisée de même que les fonction auxquelles ces charges ont été imputées.

Les ventilations devant faire l'objet d'informations sont celles qui sont faites après que les différentes charges ont été imputées aux fonctions auxquelles elles se rattachent et que toutes les charges engagées par une fonction ont été portées au compte de cette dernière.

Annexe 1 : Exemple de lettre de Rapport de l'auditeur indépendant

Experts-Comptables et associés

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres de (...)

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de l'organisme (...), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2012, et l'état des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers, sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle ⁴ des états financiers afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité ⁵. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion

À notre avis, les états financiers donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme (...) au 31 décembre 2012, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables agréés
Montréal, le (...)

Annexe 2 : Exemple de lettre de Rapport de mission d'examen

Experts-comptables et associés

Rapport de Mission d'examen

Aux membres de (...)

Nous avons procédé à l'examen du bilan de l'association (...) au 30 juin 2012, ainsi que des états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été effectué conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en prises de renseignements, procédés analytiques et discussions portant sur les renseignements qui nous ont été fournis par l'organisme.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Comptables agréés
Montréal, le (...)

Annexe 3 : Exemple de lettre d'Avis au lecteur

Experts-Comptables et associés

Avis au lecteur

Aux membres de (...)

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de l'organisme (...) au 31 mars 2012 ainsi que l'état des résultats et évolution des soldes de fonds pour l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Comptables agréés
Montréal, le (...)

Annexe 4 : Exemple d'États Financiers - Bilan

Organisme ABC		
Bilan		
Au 31 décembre 2012		
<u>Actif</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Actif à court terme (courants)		
Encaisse		
Placements temporaires		
Apports à recevoir (détail requis)		
Débiteurs / Comptes Clients (détail requis)		
Frais payés d'avance / Frais reportés (détail requis)		
Actif à long terme (non courants)		
Placements (actions et obligations)		
Immobilisations corporelles (détail requis)		
Amortissement cumulé (si applicable)		
Immobilisations incorporelles (détail requis)		
	Total	
<u>Passif</u>		
Passif à court terme		
Comptes à payer / Comptes Fournisseurs (détail requis)		
Charges à payer (détail requis)		
Produits perçus d'avance / Apports reportés (détail requis)		
Portion court terme de la dette long terme		
Passif à long terme		
Dette à long terme (détail requis)		
Apports reportés afférents aux immobilisations (détail requis)		
	Total	
<u>Actif net</u>		
Investi en immobilisations		
Dotation		
Affecté à une fin déterminée		
Non affecté		
	Total	

Annexe 4 : Exemple d'États Financiers – L'état des résultats

Organisme ABC		
Résultats		
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012		
<u>Produits</u>	<u>2012</u>	<u>2011</u>
Revenus autonomes		
Ventes		
Cotisation des membres		
Location de locaux		
Services payants aux bénéficiaires		
Revenus de placements		
Financement privé		
Dons		
Commandites		
Financement privé		
Subventions		
Programme d'aide à l'emploi		
Autres revenus		
Amortissement des apports reportés (détail requis)		
Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations		
Total		
<u>Charges</u>		
Frais de fonctionnement		
Salaire, télécommunications		
Entretiens des locaux		
Frais généraux		
Loyer		
Électricité		
Frais d'administration		
Fournitures de bureau		
Honoraire professionnels		
Frais de production		
Main d'œuvre		
Matières premières		
Frais de publicité et communication		
Frais de formation et R&D		
Frais de financement privé		
Frais d'activités et de projets spéciaux		
Amortissement des immobilisations (détail requis)		
Total		
<u>Excédent (insuffisance) des produits sur les charges</u>	Total	

Annexe 4 : Exemple d'États Financiers – État de l'évolution de l'actif net

Organisme ABC						
État de l'évolution de l'actif net						
Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012						
État de l'évolution de l'actif net	Actif net investis en immobilisations	Actif net dotation	Actif net affecté à une fin déterminée	Actif net non affecté	Total 2012	Total 2011
Solde au début de l'exercice						
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges						
Affectation d'origine interne						
Solde à la fin de l'exercice						

Annexe 4 : Exemple d'États Financiers – État du flux de trésorerie

Organisme Communautaire ABC État du flux de trésorerie Pour l'exercice terminé le 31 décembre 2012	<u>2012</u>	<u>2011</u>
<u>Activités de fonctionnement (exploitation)</u>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges		
Éléments hors caisse :		
Amortissement		
Produits reportés		
Total des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
<u>Activités de financement</u>		
Variation des emprunts bancaires		
Dette à long terme		
Remboursement de la dette		
Apports reportés		
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement		
<u>Activités d'investissement</u>		
Encaissement de placements temporaires		
Acquisition d'immobilisations		
Prêts et avances		
Cession d'immobilisations		
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
<u>Variation nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie</u>		
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début(encaisse et dépôts à terme)		
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin		